

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUIN 2013

Délibération n° D-2013-263

Groupes scolaires Jean Jaurès et Louis Pasteur - Installations
photovoltaïques sur les bâtiments du territoire de l'agglomération
de Niort - Avenant n° 1 au marché

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/05/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 10/06/2013

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Amaury BREUILLE

Direction Patrimoine et Moyens

**Groupes scolaires Jean Jaurès et Louis Pasteur -
Installations photovoltaïques sur les bâtiments du
territoire de l'agglomération de Niort - Avenant n° 1
au marché**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort s'est engagée à travers la démarche Cit'ergie et son Plan Climat Energie Territorial à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et à l'échelle de son patrimoine, afin de participer à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique (20 % d'énergie renouvelable en 2020).

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) a réalisé pour la Ville de Niort, une étude de potentiel photovoltaïque. Cette dernière a permis d'identifier dix-neuf sites favorables.

Deux sites ont été retenus pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces équipements :

- le groupe scolaire Jean Jaurès : 124 panneaux d'une puissance de 31kWc pour une surface d'environ 210 m² ;

- le groupe scolaire Louis Pasteur : 144 panneaux d'une puissance de 36kWc pour une surface d'environ 240 m².

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), et les communes : d'Amuré, du Bourdet, du Vanneau-Irleau, de Saint-Georges-de-Rex, de Thorigny, de Villiers en Plaine, de Vouillé, de Saint-Maxire, de Saint-Gelais et Niort ont constitué un groupement de commandes pour la passation de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de différents équipements.

Les marchés ont été notifiés par la CAN, coordonnateur du groupement, le 6 février 2013 au groupement AUGER Jean Paul et CECI 79.

Pour la commune de Niort, le montant des travaux s'établit à 153 760,80 € HT décomposé de la manière suivante :

- groupe scolaire Jean Jaurès : 73 220,47 € HT ;

- groupe scolaire Louis Pasteur : 78 540,33 € HT.

Il s'avère :

- qu'une erreur apparaît au niveau du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dans le détail des missions relevant de l'entreprise titulaire. L'étude technique de type L + LE doit être supprimée du marché soit une moins-value de 1 425,00 € HT. Cette prestation sera directement commandée par le SPIC « énergies renouvelables » auprès d'un bureau de contrôle.
- qu'une implantation du local onduleurs prévue initialement au marché doit être modifiée suite au projet d'extension des sanitaires de l'école élémentaire Jean Jaurès. Cette modification de prestation entraîne une plus value de 810,14 € HT.
-

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, la modification de prestations initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

Aussi, l'avenant présenté a pour but de supprimer du marché l'étude technique de type L + LE. Celle-ci sera en effet directement commandée par la Ville.

Le montant global du marché est désormais établi de la manière suivante :

Montant initial du marché (€ HT)	Montant de l'avenant (€ HT)	%	Nouveau montant de marché (€ HT)
151 760,80	- 614,86	- 0,40	151 145,94

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché « Installations photovoltaïques sur les bâtiments du patrimoine de la Communauté d'agglomération de Niort » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL